

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1867

présenté par
M. Véran

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 55, substituer à la référence :

« a »,

la référence :

« c ».

II. – En conséquence, compléter cet alinéa par la phrase suivante :

« Cette somme est retracée en charges à la section mentionnée au IV de l’article L. 14-10-5 du même code. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur de renvoi.